



MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16

Télécopie : 04 90 05 56 43

mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr

<http://www.roussillon-en-provence.fr>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 15 DECEMBRE 2020 A 18H 30 à la SALLE DES FETES

Présents : Mme BONNELLY, M. DEBROAS, Mme BELLANDE, M. BORDE, Mme BRAZARD, Mme MALIVEL, M. CHOMETTE, M. JEAN, M. TRIBOLLET, M. BERGERON, M. CHOMETTE, M. CHEMIN, Mme THIERRY, M. DEVAUX, Mme GRAS

Mme le Maire remercie les conseillers ainsi que l'assistance. Le compte-rendu du 12 octobre 2020 est approuvé.

Elle informe les conseillers municipaux des différentes DECISIONS qu'elle a prises conformément à la délibération du 04 juin 2020 N° 37,

-décision N°1 l'achat du véhicule FIAT pour remplacer le C15, suite à une consultation où nous avons 3 offres

-décision N° 2 le nouveau contrat d'électricité pour l'éclairage public avec l'option énergie renouvelable pour 2 ans avec EDF Collectivités à compter du 01/01/2021

-décision N° 3 le choix de l'entreprise BÔ GARDENS pour la taille architecturée des 6 platanes de la Fontaine des Naïades, les travaux seront réalisés avant la fin mars 2021

1/ TRAVAUX SENTIER DES OCRES

Le grand escalier du sentier des ocres doit être refait. Le cabinet Alep de Cadenet qui a travaillé pour la commune lors des travaux en 2007, a proposé un projet identique à l'existant. En effet le sentier est dans le périmètre du site classé, tout projet doit passer devant la commission des sites qui se réunit 1 fois par an. Mme Reboul, Inspectrice des Sites Chargée de mission « Paysage » accepte que la commune envisage la réfection du grand escalier à condition qu'il soit identique à celui de 2007.

Suivant ces consignes, le cabinet Alep a établi un cahier des charges et un D.P.G F. Les documents seront envoyés à 3 entreprises afin d'avoir une réponse début janvier pour pouvoir commencer les travaux vers le 15 janvier pour 1 mois et demi. Une

réunion est organisée à la sous-préfecture le 12 janvier avec les différents protagonistes pour envisager les autres travaux qui sont nécessaires dans le sentier des ocres.

Les conseillers approuvent à l'unanimité la réfection du grand escalier du sentier des ocres à l'identique.

2/ FIXATION DES TARIFS POUR LA VENTE DES CAVEAUX

Suite à l'opération de reprise des tombes qui a duré des années, nous avons actuellement 10 caveaux disponibles. Une évaluation a été réalisée par la société AMIC avec une fourchette de prix. Mme le Maire présente le tableau. Après discussion, il est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux.

3/ MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR 12H PAR SEMAINE A LA MAIRIE DE BONNIEUX

Conformément à la réglementation, Mme le Maire informe les conseillers municipaux que M. Vital GUEYTTE qui assure le service de l'Agence Postale Communale, le matin, a été sollicité par le M. le Maire de Bonnieux pour aller assurer le même service à la prochaine Agence Postale Communale à Bonnieux l'après-midi. Une convention de mise à disposition sera effective à partir du 01 mars 2021. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la mise à disposition de M. Vital GUEYTTE 12 heures par semaine à la mairie de Bonnieux.

4/ AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE d'ADJOINT PRINCIPAL DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE à COMPTER DU 01/01/2021

Suite à l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Vaucluse reçu le 20 octobre 2020, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de 3h par semaine sur le poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à compter du 01/01/2020. Il passera de 24h à 27h par semaine, afin de lui permettre de gérer tout le volet évènementiel, communication mise à jour du site, les réservations de la salle des fêtes, bulletin municipal, affiches etc.....

5/ LOCATION DU TERRAIN à Mme BENOIT

Mme le Maire propose que la commune loue le terrain qui appartient à Mme Benoit, section BL N° 31 d'une superficie de 7240m², que l'on appelle le «tomple» entre le restaurant le clos des Glycines et la montée vers le sentier des ocres. Je vous propose de le louer 600 € par an et de faire établir un acte notarié chez Maître PRUVOT-OLLVIER notaires à Apt. Mme Malivel est surprise que l'on soit obligé de payer alors que l'entretien est effectué par la Mairie, pour elle c'est un échange de bon procédé.

Au moment du vote 2 abstentions, Mme Michèle Malivel et M. Bergeron et 13 pour la location du terrain à Mme Benoit pour 600 € par an.

6/ DECISION MODIFICATIVE CONSERVATOIRE

M. Debroas explique que des opérations patrimoniales sont demandées par les services de la perception sur le budget conservatoire (ces opérations n'ont aucune incidence sur le budget)

Nous devons faire :

- un titre au 2031-041 inventaire 10 pour 93 350.03 €
- un mandat au 2131-041 inventaire 10 pour 93 350.03 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette DM N°1 Conservatoire

7/ DECISION MODIFICATIVE MAIRIE

M. Debroas présente la décision modificative N° 3 pour le budget mairie par des virements de crédits.

En fonctionnement

Articles	Intitulés	Montants en +	Montants en -
6261	Frais affranchissement	1 000 €	
6355	Taxe et impôts	150 €	
6417	Rémunération apprentis	3 500 €	
6455	Cotisation assurance personnel	3 200 €	
678	Autres charges exceptionnelles	3 000 €	
61524	Entretien terrain		-1 150 €
6413	Personnel non titulaire		-9 700 €
total		10 850€	-10 850€

En investissement

N°	Article	Opérations	Montant en +	Montant en -
149	2151	Sentier des Ogres	29 286 €	
223	2116	Travaux Cimetière	4 500 €	
169	2151	Travaux campagne		-14 286 €
238	2151	Fontaine des Naïades		-19 500 €
Total			+33 786 €	-33 786 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette DM N°3 mairie

8/ ACQUISITION FONCIERE POUR REGULARISATION DE L'ASSIETTE DU CHEMIN RURAL DE PIED CONIL

M. Christophe AGULHON, Géomètre Expert est venu procéder au bornage de la propriété de M. et Mme GUEREMY. Il apparait que l'assiette du chemin rural passe dans leur propriété. Ils acceptent de céder à la commune la superficie de l'assiette. Mme le Maire propose que la commune accepte de faire cette acquisition foncière afin de régulariser l'emplacement de l'assiette du chemin rural de Pied Conil sur 608 m2 pour 4 € le m2, soit 2 432 €, (le déplacement des réseaux et du chemin coûterait plus à la commune). Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le prix pour cette acquisition foncière. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

9/ APPROBATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE SYNDICAT DES EAUX DURANCE VENTOUX ANNEE 2019.

Mme Michèle MALIVEL présente un résumé du rapport du délégué du syndicat des eaux Durance Ventoux de 2019

« Comité syndicat 2020-2026

Président : M. Gérard DAUDET

3 vices présidents : M Félix BOREL, M. Denis SERRE, M. Francis FARGE

Membres : M. Jérôme DAUMAS, M. Luc MILLE, M. Franck PESCHIER, M. Christian BOYER.

Le compte administratif de 2019 a permis de dégager un excédent

En fonctionnement de 1 819 665 €

En investissement de 1 241 201 €

Il a été repris dans le budget primitif 2020.

Le Syndicat des Eaux Durance Ventoux est un EPCI (établissement Public de Coopération intercommunale) chargé de la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes (28 communes).

En sa qualité d'autorité délégante il est chargé de négocier avec son délégué SUEZ les clauses contractuelles.

Le délégué est chargé de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages du réseau et du bon fonctionnement de la desserte en eau.

Le syndicat exploite 5 captages. Il est divisé en 3 services. La commune de Roussillon fait partie du haut service.

Sa consommation a augmenté en 2019 par rapport à 2018 de 1.53%.

L'évolution de la facture pour une consommation de 120 m3 augmenté de 1.54%

Part syndicat 38%, part délégué 40%, redevance tva 22%.

Il y a eu pour 100 913 € de travaux d'extension de renouvellement et de renforcement de réseaux pour Roussillon en 2019.

Des extensions de réseaux sont prévus sur la commune.

Le télérelevé fonctionne à 97% sur la commune

La qualité de l'eau est excellente. Elle est contrôlée par l'ARS.

Il existe un accueil clientèle à Cavaillon qui fonctionne très bien.

Action de solidarité.

Le syndicat participe au dispositif départemental charte solidarité ; sur 282 demandes d'abandon de créance 250 ont reçu un avis favorable. Le nouveau contrat de concession prévoit que le délégataire mette en place un fonds sous forme de chèque eau pour un montant annuel de 10 000 €.

10/ APPROBATION DES COMPTES-RENDUS FINANCIER ET TECHNIQUE DU CONTRAT D'AFFERMAGE 2019 de la SCIC OKHRA

M. Gérard DEBROAS présente le rapport d'affermage qui concerne les comptes rendus financier et technique de la Scic Okhra 2019.

Pour 2019 il y a un excédent de 9 000 € sur le compte d'exploitation. L'appel à participations a contribué à ce résultat. Les charges ont diminué de 9 % et les produits ont augmenté de 1 % Il y a eu 2 licenciements en septembre 2019.

La situation s'était améliorée mais le Covid est venu tout perturber.

Les conseillers municipaux donnent quitus à l'unanimité à la Scic Okhra pour son rapport d'affermage qui concerne les comptes-rendus financiers et techniques 2019

11/ VALIDATION PROJET AMENAGEMENT VALLON DE PEQUINCAN

Dans le cadre de l'embellissement, de la mise en sécurité et de projets futur du Vallon de Péquincan, le cabinet d'architectes DPLG « Les jardins de Glanum » a réalisé le projet du parcours des couleurs de l'écomusée de l'ocre.

Il s'agit de l'utilisation d'une voie qui servait aux camions pour aller aux bassins du bas du site. Elle permet la création d'un parcours d'environ 450 m en boucle d'une largeur assez régulière de 3m. Le sentier piétons serait créé en clavicelle stabilisée à la chaux, il sera d'une largeur d'environ de 1.50m sur le centre de cette voie.

Il permettra d'accéder à 4 bassins qui seront transformés ;

▶ 3 en bassins-potagers pour des ateliers de permaculture

▶ 1 pour le « potager école » de démonstration.

▶ 1 terrasse en bois pour les groupes, posée sur plots pour éviter d'abîmer le lieu.

▶ 1 Petit bassin aux fleurs pour attirer les pollinisateurs très utiles aux jardiniers. C'est la société Eclorre de Gargas qui s'occupera des bassins.

Ce projet est évalué à 70 000 € HT. La Scic Okhra a obtenu une subvention de la Région Sud de 55 000 €. Gérard Debroas propose que la commune prenne en charge la différence hors taxe soit 15 000 € (propriétaire des lieux).

Alain Devaux mentionne que l'on se positionne, c'est dans l'air du temps.

Les conseillers municipaux approuvent le versement de 15 000 € pour le projet d'aménagement du Vallon de Péquican.

12/ INFORMATION PROJET SEDEL CHAUFFERIE BATIMENT DU ROUGE

Gérard Debroas explique que, dans le bâtiment du rouge la chaudière ne fonctionne plus depuis des années. Au début il était question de changer la chaudière. Mais M. Chiffolleau du PNRL a fait remarquer que les portes et les fenêtres étaient mal isolées. Un nouveau projet a été déposé pour 100 000€ pour lequel Mme la sous-préfète nous a octroyée une subvention dans le cadre du SDIL de 55 000€. Il resta à la commune 45 000 €.

Depuis M. Chiffolleau a continué l'étude et il présente un projet pour isoler tout le bâtiment du rouge qui permettait de le passer au niveau de l'isolation de la catégorie E à la catégorie A pour 300 000 € de travaux HT pour une participation de la commune de 75 000€ dans le cadre du plan climat. Il viendra lundi ou mardi prochain expliquer tout le projet devant les conseillers municipaux.

M. Bergeron s'interroge sur le prix de l'investissement sur le bâtiment du rouge par rapport à l'état de la salle des fêtes, Il est d'accord pour le bâtiment de rouge mais la salle des fêtes en en besoin.

Mme le maire lui répond que pour le moment elle travaille sur le bâtiment du rouge. Elle est consciente qu'il y a du travail ici aussi.

Mathieu Bergeron mentionne que c'est beaucoup d'investissement.

Pour Alain Devaux, on a un outil et d'une certaine manière on pourra faire quelque chose.

Hélène Bellande précise qu'il s'agit d'un projet d'amélioration et de conservation du patrimoine, en l'isolant et en le mettant hors eau, les deux sont positifs.

Michèle Malivel indique que la commune adhère au SEDEL et que l'on peut demander une étude pour la salle des fêtes.

Lionel Tribollet s'interroge sur l'utilisation du bâtiment du rouge et sur le coût. Même si c'est payé par des subventions, c'est toujours de l'argent public et c'est trop cher pour lui par rapport à l'utilisation. A-t-on besoin d'avoir un bâtiment ultra isolé ?

Pour Mme le Maire le bâtiment du rouge serait en catégorie A.

Alain Devaux mentionne que depuis des mois on veut faire prendre un virage à la Culture cela va être capital, si on veut partir, il faut un bon investissement sans compter la valeur que l'on donne au bâtiment.

Gérard Debroas précise qu'il faut relier le travail avec la participation communale de 75 000 €. Des travaux sont déjà budgétés, là le projet est plus ambitieux.

Ce soir c'est seulement une information, M. Chiffolleau viendra donner toutes les explications.

13/ PRISE DE PARTS SOCIALES DE LA SCIC OKHRA POUR 22 000 €

Mm le Maire explique que la municipalité a déjà pour 12 000 € de parts, si elle décide de prendre 110 nouvelles parts sociales à 200 € elle aurait le même niveau d'implication que la Région Sud. Notre volonté étant de soutenir le rayonnement de notre Ecomusée de l'ocre comme fer de lance d'un patrimoine remarquable national. Nous sommes attachés aux bâtiments, attachés à un futur projet. Peut-être une chance avec le label Grand site de le localiser sur Roussillon. C'est :

- un élan fort pour les sociétaires
- une crédibilité supplémentaire pour les banques
- une reconnaissance du village de Roussillon pour ses anciens

Mathieu Bergeron mentionne notre position vis-à-vis de la société. Il faut aller plus loin, amener les gens à l'écomusée, une volonté forte de mettre le doigt dans l'engrenage pour un méga projet, c'est important de soutenir.

Mme le Maire fait remarquer, que, vis-à-vis des communautés de communes et pour l'ensemble du tourisme, on lance un signal fort. On ne peut pas fermer pendant 3 ans le site ni le reprendre municipalement c'est beaucoup trop compliqué.

Alain Devaux précise que soutenir Okhra est un engagement fort. Si on ne joue pas le jeu dans ce tournant, cela va nous coûter très cher, on ne peut pas perdre les créances que la société nous doit. Il a étudié, le coût est exorbitant pour reprendre la gestion en régie par la commune. C'est un signe fort pour tous les partenaires.

Marc Jean votera contre, c'est aux sociétaires à montrer l'exemple et la Mairie après et pas l'inverse.

Gérard Debroas mentionne qu'en 2019, il avait été dit que si la Mairie prenait des parts les sociétaires en reprendraient.

Pour Marc Jean ils ne montrent pas un signal fort.

Alain Devaux précise que depuis 25 ans la mairie s'est systématiquement engagée.

Il porte haut l'image de Roussillon

On passe au vote pour l'acquisition 22 000 € de parts :

1 abstention M. Pierre CHEMIN

1 contre M. Marc Jean

13 pour l'acquisition de 110 parts à 200 €.

14/ PROJET DE PARTICIPATION FINANCIERES POUR DES PRESTATIONS TECHNIQUES ET CULTURELLES REALISEES PAR LA SCICOKHRA POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Dans le but de valoriser les prestations de la Scic Okhra tentant de promouvoir la notoriété de Roussillon, l'idée est de rémunérer ses interventions (locales & nationales). De même que l'on pourrait confier à la Scic Okhra différents projets patrimoniaux liés à la couleur et à leur savoir-faire. (Réfection du mur de la Montée de la Fontaine, fresque de la montée du Sentier des ocre, réalisés déjà par leur soin dans le passé, réfection des panneaux d'information dans le village il pourrait donner les informations à la société qui va les refaire, embellissement du passage Auquier etc.) Mme le Maire mentionne également que Mahieu Barrois répond aux journalistes. Pour Alain Devaux c'est un bel ambassadeur. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le principe de ces prestations.

Mme le Maire précise que depuis des mois ils travaillent sur ce dossier. Ce soir le conseil municipal était très important pour l'évolution de Roussillon, c'est un tournant. Il était nécessaire de défendre ce projet, on peut se tromper, mais elle ne pense pas. La liquidation ne nous aurait pas grandi. Ce soir on a accompli un pas, on avance pas à pas, elle remercie les conseillers.

Des billets de tombola sont à la vente pour le Téléthon, le tirage se fera le 23 décembre à 15h30 à la salle des fêtes.

Les colis de Noël ont été distribués, les personnes sont très contentes.

Une pompe à essence va ouvrir à la Zac de Pied Rousset

Suite aux agressions verbales ou physiques des élus un référent dans le Vaucluse a été nommé. Il s'agit de Monsieur le Maire de St Cécile les Vignes, cela concerne tous les élus. Il ne faut rien laisser passer et faire très attention.

Renouvellement de la convention avec la société de Tri sélectif.

Renouvellement du contrat avec la société Sagelec pour les toilettes automatiques.

La réunion avec M. Chiffolleau pour les explications sur le bâtiment du rouge est programmée lundi 22 décembre 2020 à 17h 30 à la Salle des Fêtes.

La séance est levée à 20h 45mm.